

Mise à disposition de vélos électriques : Décharge

La commune d'Ittre met à disposition de l'utilisateur un vélo électrique moyennant une location de 5 EUR/jour ou 30 EUR/semaine.

La mise à disposition du véhicule se fait sous la pleine et entière responsabilité de l'utilisateur. Tout dommage occasionné par l'utilisateur à lui-même, à un tiers, au véhicule ou à un autre bien relève de sa propre responsabilité et de son assurance personnelle.

Le personnel communal n'interviendra pas en cas de panne ou d'accident.

L'utilisateur des vélos s'engage à rester sur le territoire de la commune ou environs et en aucun cas, l'utilisateur n'emmenera à l'étranger ou en villégiature.

Pour accord,

Fait à Ittre, le 2017.